



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité
Publique

Rennes, le 13 NOV. 2019

La Préfète

à

Madame, Monsieur le Maire de :

LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS,
COMBOURG, DINGE, GUIPEL, HEDE-
BAZOUGES, LES IFFS, MEILLAC,
PLEUGUENEUC, QUEBRIAC, SAINT-BRIEUC-
DES-IFFS, SAINT-DOMINEUC, SAINT-
SYMPHORIEN, TINTENIAC

(en communication à M. le Sous-Préfet de St-Malo)

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement – Autorisation unique
d'exploiter

P.J. : 1

Je vous transmets, sous ce pli, pour information, une copie de l'arrêté préfectoral, en date de ce jour, portant régularisation de l'arrêté préfectoral d'autorisation unique n°43511 du 29 octobre 2016 autorisant la société I.E.L. Exploitation 9 à exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de QUEBRIAC.

Je vous en souhaite bonne réception.

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME